



Le 17 mars 2015

VILLE D'ANDENNE

COMITE DE DEFENSE D'ANDENNE asbl
Monsieur Manfred PETERS – Président
Rue de la Ferme romaine 3
5300 SEILLES

V/Lettre du : 6 février 2015
N/Réf. : ENV/MD/ii/2015.03.16291
Votre correspondant : Marc Degreef
Ligne directe : 085/849.599-595

Projet d'usine de recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Monsieur le Président,

Votre courrier nous est bien parvenu et a retenu toute l'attention de notre Conseiller environnement.

Nous sommes conscients, comme vous, du risque potentiel que l'activité d'une usine de recyclage de déchets d'équipement électrique et électronique peut avoir sur l'environnement et la santé humaine.

Ce type de projet devra, s'il voit le jour, être encadré par les diverses législations existant en Région wallonne concernant les demandes de permis d'environnement et les conditions d'exploiter qui seront imposées à un tel établissement. Vraisemblablement, une étude d'incidences devra être prévue, ainsi qu'une réunion d'information préalable du public et enfin une enquête publique proprement dite.

Mais avant que ce projet ne puisse voir le jour, il faudra que la SPAQUE ait terminé la réhabilitation du site pollué. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas en main une date finale de terminaison des travaux de réhabilitation entrepris par la SPAQUE sur le terrain qui serait occupé par cette usine.

L'enquête *commodo* et *incommodo* qui a été affichée il y a quelques semaines le long de la rue des Marais concerne le projet de la société COMFORT ENERGY et non le projet de recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques.

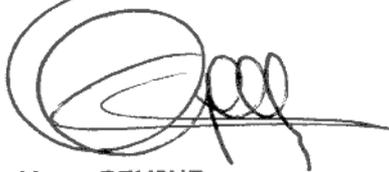
La plupart des terrains qui longent la Meuse sur sa rive gauche (Seilles) sont principalement destinés à des zones d'activité économiques voire industrielles. Cet un état de fait depuis les années 80.

Même si nous sommes heureux d'accueillir un nouvel investisseur sur le territoire d'Andenne, nous sommes particulièrement attentifs à ce que les bâtiments hébergeant les activités visées par l'entrepreneur soient esthétiquement acceptables compte tenu du paysage, du cadre bâti et de la présence d'habitations à moins de 150 mètres. Nous avons d'ailleurs à ce sujet une prochaine réunion avec la société Comfort Energy afin de discuter de l'aspect extérieur des bâtiments et des citernes de stockage d'hydrocarbures.

En espérant avoir répondu de manière satisfaisante à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Par le Collège,

Le Directeur général,



Yvan GEMINE

Le Bourgmestre,

